



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.03.2019

Modifié 14.03.2019 (F) Version 2.0

Grünweg

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Grünweg
Prod-Nr. 4005240157930
CPID 303932-05
Zul-Nr. CHZN 1788

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Catégories d'utilisation [PC]

PC8 - Produits biocides

Conditions d'utilisation recommandées

algizide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Neogard AG
Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil
Téléphone +41 62 767 00 50, Fax +41 62 767 00 67
E-Mail info@neogard.ch
Internet www.neogard.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Tox Info Suisse
Téléphone 145 (info@toxinfo.ch)

Fabricant

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3, D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0, Fax +49 5155 6010
E-Mail msds@neudorff.de
Internet www.neudorff.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Tox Info Suisse
Téléphone 145 (info@toxinfo.ch)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et
catégories des risques

Consignes en
cas de danger

Méthode de classification

Eye Irrit. 2

H319

Consignes en cas de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.03.2019

Modifié 14.03.2019 (F) Version 2.0

Grünweg

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07

Mot signal

Attention

Consignes en cas de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes de sécurité

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux. L'emballage vide doit être éliminé avec les déchets urbains.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Algicide avec acide pélargonique (acide nonanoïque), contenu sous forme de sel d'ammonium.

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[g/l]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
112-05-0	203-931-2	acide nonanoïque / acide pélargonique	186,7	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / Aquatic Chronic 3, H412

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
112-05-0	acide nonanoïque / acide pélargonique	01-2119529247-37-0000

! Remarques complémentaires

20,88% w/w acide nonanoïque (207,4 g/l technique - 186,7 g/l pur)



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.03.2019

Modifié 14.03.2019 (F) Version 2.0

Grünweg

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Enlever les vêtements salis et laver les parties du corps touchées avec de l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer plusieurs minutes à l'eau courante avec les yeux ouverts. Consulter un médecin.

Après ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Sans symptôme spécifique connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

eau

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.03.2019

Modifié 14.03.2019 (F) Version 2.0

Grünweg

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel).

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Lire le mode d'emploi!

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Mesures générales de protection

Eviter les contacts longs et intensifs avec la peau.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du gel.

Classe de 12
stockage (RFA)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Utiliser uniquement comme algicide conformément au mode d'emploi!



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.03.2019

Modifié 14.03.2019 (F) Version 2.0

Grünweg

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).

Indications se référant au matériel des gants de protection: en nitrile 0,3mm

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

liquide

Couleur

jaune clair

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	8,25 - 8,45	20 °C		CIPAC MT 75	
Température d'ébullition/plage d'ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	> 95 °C			EEC A.9. GLP	
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non applicable				
Inflammation (à l'état gazeux)	non applicable				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	> 320 °C			EEC A 15	



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.03.2019

Modifié 14.03.2019 (F) Version 2.0

Grünweg

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	0,96 g/cm ³	20 °C		OECD 109	
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau sans aucune limite.	20 °C			
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	11 - 16 mPa*s	20 °C		DIN 53019	

Propriétés comburantes
Aucune information disponible.

Propriétés explosives
Le produit n'est pas explosif.

9.2. Autres informations
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique
Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter
Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles
Substances à éviter
bases fortes, acides forts, oxydants puissants



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.03.2019

Modifié 14.03.2019 (F) Version 2.0

Grünweg

10.6. Produits de décomposition dangereux

non connu

Informations diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 5000 mg/kg	rat	OCDE 401	
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 5000 mg/kg	rat	OCDE 402	
Irritation de la peau	Non irritant.	lapin	OCDE 404	
Irritation des yeux	Irritant.	lapin	OCDE 405	
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant	Cochon d'Inde	OCDE 406	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	NOEC 100 mg/l (96 h)	truite arc-en-ciel	OCDE 203	
Daphnie	NOEC 10 mg/l (48 h)	Daphnia magna	OCDE 202	
Algues	NOEC 20 mg/l (72 h)	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.03.2019

Modifié 14.03.2019 (F) Version 2.0

Grünweg

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Biodégradable.

Ne pas répandre le produit de manière incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets

06 13 01*

Nom du déchet

produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides

07 04 04*

autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

Rincer avec de l'eau.

Remarques générales

Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Informations diverses relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.03.2019

Modifié 14.03.2019 (F) Version 2.0

Grünweg

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations (UE)

Produit soumis à la réglementation biocide (UE) n° 528/2012.

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 1 Auto-classification (RFA)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Lire le mode d'emploi!

Informations diverses

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.9

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.